



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-2923

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 479619 et 479939

DOSSIER N^o : 17513

Objet : OnX Enterprise Solutions Inc.
Demande de dispense de prospectus et de l'inscription

Vu la demande présentée le 10 septembre 2002;
vu les articles 11, 148 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu la norme canadienne 45-101
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux :

dispense OnX Enterprise Solutions Inc. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de 7 587 150 unités auprès de ses actionnaires au prix de 0,16 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi (¹/₂) bon de souscription, chaque bon entier permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,20 \$ l'action pour une période de trois (3) ans de la date de clôture du placement, conformément à la notice d'offre du 27 septembre 2002 et aux informations déposées auprès de la Commission

Fait à Montréal, le 1er octobre 2002.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) *Jean-François Bernier*
Jean-François Bernier

KB/sv